



Échange d'un permis de conduit étranger

Par **mkako**, le **17/01/2010 à 22:45**

Bonjour, je suis d'origine géorgienne et ça fait six ans que je suis en France. Je suis arrivée comme une jeune-fille au-pair et je suis restée comme étudiante. Depuis mon arrivée en France, je conduis les voitures avec mon permis géorgien et je n'ai pas eu besoin d'échange. Il y a trois ans, je me suis achetée la voiture et je l'ai assurée à mon nom avec mon permis étranger. Aujourd'hui, j'ai 0,90 de bonus! aucun sinistre! Je viens de me marier avec un Français et je suis allée à la préfecture pour changer mon permis. Je suis incapable de vous expliquer comment je me suis sentie quand on m'a dit que j'avais pas droit à l'échange car la Géorgie et la France n'ont pas signé la convention pour l'échange de permis. Et après un an, j'avais plus droit de conduire la voiture avec mon permis étranger non plus! Il faut que je passe les épreuves en France! Par ce que je sais plus conduire une voiture? même si ça fait six ans que je conduis en France et j'ai jamais eu aucun accident? Je vais représenter le danger pour la société après six ans d'expérience et d'ancienneté du permis? Si non, pourquoi j'ai pas droit de continuer de conduire ou d'échanger de permis? Je comprend pas? Ou si la France ne reconnaît pas la validité ou la fiabilité de permis de la Géorgie, alors pourquoi il nous laisse droit de conduire avec le permis géorgien! Dit-moi que ce qu'il change dans mes connaissances du code de la route et conduit après mon mariage? Les femmes mariées deviennent bêtes? Il n'y a pas la logique dans tout ça! Comment on peut se permettre de se manquer de gens comme ça! Je ne comprend pas! N'est-ce que vous pouvez m'expliquer s'il vous plaît! Et surtout me dire s'il y a une solution dans mon cas! Je vous remercie en avance pour votre attention et votre réponse. J'attends de votre réponse, cordialement mk

Par **Tisuisse**, le **18/01/2010 à 08:46**

Bonjour, Heureusement que, durant toutes ces années, vous n'avez occasionné aucun

accident dont vous auriez été responsable. En effet, votre permis géorgien n'étant pas valable en France au delà de 1 an de résidence dans notre pays, vous étiez considérée comme "sans permis", donc "sans assurances".

La seule solution consiste à passer votre permis français. Pas d'autres choix. Seule l'épreuve du code de la route sera peut-être délicate, mais certainement pas insurmontable vu votre expérience, compte tenu des subtilités de notre droit routier. L'examen de la conduite, lui, je pense, ne posera pas de difficulté.

Bonne chance.

Par **mkako**, le **22/01/2010** à **22:17**

merci beaucoup pour votre reponse! meme ce que j'entend de tout le monde!net je trouve ça extremement injuste(pour pas utilisé un autre mot)! rncernent de changement de mon permis ce que vous dit que il fallait le changer après un an ne pas vrai,parce que on n'es pas obliger changer le permis ou passer quand on à un carte séjour d'élève-étudiant!je suis obliger le changer dans un an avenir après mon mariage!rnje vous remerci quand meme pour votre reponse!